

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 14 mars 2022

Délibération n° 2022-1009

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Hélène Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

**Conseil du 14 mars 2022****Délibération n° 2022-1009**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Ruche industrielle est une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 2019 par 7 industriels de tailles et secteurs différents (Volvo, Bosch France, Ades, Vicat, EDF, SCNF, Fives), et une grande école (Institut national des sciences appliquées -INSA- Lyon) aux côtés de la Métropole de Lyon.

L'objet social de l'association est le suivant : Animer un lieu pour explorer, penser et co-construire l'industrie de demain, stimuler l'intelligence collective en créant les conditions de partage et de collaboration entre les entreprises et les différentes catégories d'acteurs (acteurs universitaires, de la recherche, institutionnels, autres associations par exemple), mettre en œuvre l'industrie de demain en favorisant les projets partagés ou co-développés entre plusieurs entreprises ou plusieurs structures, proposer un lieu d'expérimentation permettant de matérialiser la transformation des entreprises pour elles-mêmes ou en collaboration avec d'autres.

La raison d'être de l'association est d'accompagner la transformation des entreprises industrielles et le développement des femmes et des hommes par la réalisation de projets communs en mode collaboratif. Les valeurs portées par la Ruche sont les suivantes : approche durable, collaboration, pragmatisme, audace et convivialité.

La mission de la Ruche est donc de permettre aux industriels du territoire de s'épauler pour trouver des réponses aux enjeux environnementaux et sociaux actuels et développer leur performance en menant ensemble des projets de transformation technologique, humaine ou organisationnelle.

La Ruche industrielle compte, en 2022, 13 membres : Aldes, Bosh Rexroth, Volvo, SEB, Montabert, PTC, EFI Automotive, SNCF, Fives, Haulotte, Araymond, l'INSA et la Métropole.

**II - Objectifs**

Face à la complexité des mutations nécessaires au territoire afin de relever les enjeux environnementaux, sociaux et dorénavant sanitaires, mais aussi dans un contexte de reprise économique, la Métropole a mis en place en 2021 une stratégie d'accompagnement de l'industrie ambitieuse et orientée sur 2 objectifs :

- accompagner la transition de ses industries,
- et faire effet levier sur l'emploi industriel nécessaire à cette transition.

L'accompagnement de la Métropole pour transformer son industrie doit permettre, en particulier, de contribuer à la fois au plan climat de la Métropole avec un objectif ambitieux d'une baisse de 17 % de consommation d'énergie sur le secteur industriel entre 2013 et 2030, de répondre aux enjeux de ré-industrialisation et d'autonomie stratégique de l'Europe exacerbés par la crise sanitaire, et de retisser des liens entre les industries, leurs territoires et les habitants, pour renforcer l'attractivité des métiers industriels et répondre

aux actuelles réticences et incompréhensions eu égard aux impacts potentiels (visuels, sonores, olfactifs, rejets, risques, etc.).

La stratégie industrielle de la Métropole s'articule ainsi autour de 4 domaines stratégiques d'intervention :

- accueillir les industries par une insertion équilibrée et apaisée dans le tissu urbain et enrayer la dynamique de desserrement industriel génératrice d'artificialisation des sols,
- transformer, en proposant aux industriels des dispositifs favorisant le développement d'une industrie moins polluante, plus résiliente, plus sûre,
- reconnecter et retisser les liens avec les habitants et accompagner l'attractivité des métiers industriels,
- coopérer en impliquant les territoires, les entreprises et les habitants.

L'aire métropolitaine présente un profil industriel diversifié. Contrairement à d'autres territoires très dépendant d'une filière (comme par exemple, Toulouse et l'aéronautique), cette diversité permet au territoire de mieux résister aux secousses liées aux mutations industrielles et surtout des fertilisations croisées entre filières aujourd'hui nécessaires pour adresser les défis environnementaux (par exemple, croisement entre cleantech et bâtiments travaux public -BTP-, numérique et textile ou encore énergie et mobilités). Le caractère multi-filière de l'industrie métropolitaine est donc un marqueur fort du territoire. La mutation du territoire vers un territoire plus sobre en ressources, moins pollué et plus inclusif ne pourra se faire sans un travail de fond avec ces industries.

En 2018, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis des décennies, le secteur industriel lyonnais gagnait de l'emploi. Malheureusement, la crise en 2019 a ralenti cette dynamique, mais les tensions de recrutement sur le secteur restent très importantes.

Les axes stratégiques de travail définis par la Ruche industrielle en 2021 sont en très forte articulation avec la stratégie industrielle de la Métropole puisque l'on retrouve :

- axe 1 : une industrie durable et décarbonée,
- axe 2 : une industrie performante,
- axe 3 : une industrie attractive (notamment sur les métiers),
- axe 4 : une industrie dans son écosystème territorial.

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, son offre de service est construite autour de 3 piliers :

- le pilier vert : un lieu d'inspiration, partage d'expérience, médiation : une programmation d'événements permettant l'échange de connaissances et de savoir-faire entre les acteurs : conférences, ateliers, rencontres business, voyages d'inspiration, partages d'expérience, partage de cas d'usage et de besoins),
- le pilier jaune : initier et accompagner la transformation en lien avec le territoire : l'humain sur les chaînes de production, l'impact du télétravail, la formation pour accompagner l'attractivité de la filière, etc.,
- le pilier bleu : accompagner les projets inter-entreprises : une offre de programmes d'accélération de projets industriels, allant de la découverte d'une thématique jusqu'à l'accompagnement à l'industrialisation en passant par la phase prototypage et pilot, afin de favoriser le développement de projets mutualisés.

En alliant approche technologique et non technologique, accompagnement à la transformation des organisations et fertilisation croisée entre filière, la Ruche contribue à la stratégie industrielle de la Métropole décrite ci-dessus.

La Métropole, en soutenant cette association, fait effet levier sur la transformation de l'industrie pour un impact plus positif sur le territoire, et pour tester et expérimenter des initiatives de médiation industrielle auprès des publics, en particulier les collégiens et les demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA.

### **III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de la période 2019-2021**

Par délibération du Conseil n° 2019-3569 du 24 juin 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 000 € au profit de la Ruche industrielle dans le cadre de son programme d'actions 2019-2021.

Cette subvention a permis d'accompagner la montée en charge de l'association en soutenant les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du lieu et à l'animation de projets collaboratifs.

La Ruche a reçu 5 074 visiteurs du 2 janvier 2021 au 15 octobre 2021 contre 2 800 sur l'année 2020, soit + 81 %.

Cent quatre-vingt-douze événements se sont tenus sur cette période, soit une moyenne de 19 événements par mois répartis comme suit :

- 176 évènements internes à la Ruche : évènements ayant lieu à la Ruche et accessibles uniquement aux

adhérents (91 %),

- 11 évènements ouverts au public : évènements ayant lieu à la Ruche et ouverts à tous (6 %),
- 5 évènements extérieurs à La Ruche : évènements ayant lieu à la Ruche ou à l'extérieur et organisés par une autre entité (3 %).

En 2019 et en 2021, la Ruche industrielle a participé au salon Global industrie en proposant des animations et en participant aux tables rondes.

Le 30 juin 2021, la Ruche a accueilli une journée organisée par la Société d'encouragement de l'industrie nationale (SEIN) sur la thématique de l'industrie circulaire avec 135 participants. Il s'agissait d'un évènement ouvert au public.

Sur le volet animation des projets collaboratifs, 152 sessions de projets ont été organisées du 2 janvier au 15 octobre 2021 sur les thèmes suivants :

- COPIL gestion prévisionnelle territoriale des emplois et compétences : sessions récurrentes les vendredis après-midi,
- innovation managériale : sessions récurrentes les mardis soir,
- mutation des métiers : sessions récurrentes les jeudis soirs,
- sécurisation des engins de levage : sessions récurrentes les vendredis après-midi,
- simulation des flux : sessions récurrentes les vendredis après-midi,
- réalité augmentée : sessions récurrentes les mardis matin,
- chantier durable : sessions les 3<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois,
- projet vision : sessions récurrentes les vendredis matin,
- supervision connectée lot n° 2 : sessions récurrentes les jeudis après-midi.

Aujourd'hui, la structure compte 4 équivalents temps-plein (ETP) salariés (directrice, office manager, chargée de communication et une cheffe de projet). Un recrutement d'une personne supplémentaire en tant que chef de projet est en cours.

#### IV - Programme d'actions 2022 et plan de financement prévisionnel

Le plan d'actions de la Ruche industrielle pour 2022 consiste avant tout à préserver et pérenniser le modèle économique actuel basé sur le développement de projets collaboratifs entre ses membres, et la mutualisation de moyens et de compétences. Une dizaine de projets collaboratifs seront menés en 2022.

Le programme de travail de la Ruche prévoit également une programmation d'évènements ouverts (au-delà de ses membres) permettant l'échange de connaissances et de savoir-faire entre les acteurs au plan local, voire national : conférences, ateliers, rencontres, learning expedition.

La Ruche souhaite, par ailleurs, renforcer son pilier jaune en promouvant une approche globale de la transformation de l'industrie par le suivi et la réalisation de plusieurs projets inter-entreprises sur des sujets non technologiques comme la gestion des compétences, l'économie circulaire, ou encore le management. Deux axes de travail ont également été validés par le conseil d'administration : engager davantage d'actions en lien avec l'écosystème territorial et lancer et déployer opérationnellement une offre de service dédiée aux petites et moyennes entreprises (PME) du territoire.

En effet, le bénéficiaire œuvre pour davantage de mixité et de diversité parmi ses membres (taille et secteurs d'activités : PME, très petites entreprises (TPE), médical, pharmacie, chimie, textile, digital, transport, logistique).

Le budget prévisionnel de l'association la Ruche industrielle pour son plan d'action 2022 est le suivant :

| Dépenses                           | Montant<br>(en €) | Recettes                       | Montant<br>(en €) |
|------------------------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------|
| frais de personnel                 | 355 000           | subvention Métropole           | 30 000            |
| bâtiment, loyers et charges        | 122 000           | adhésion des membres adhérents | 580 000           |
| frais de gestion et fonctionnement | 173 000           | adhésion de nouveaux membres   | 120 000           |
| projets et ateliers                | 40 000            | facturation de services        | 40 000            |
| communication                      | 45 000            | autres financements            | 35 000            |
| équipement et aménagement          | 140 000           | subvention TIGA                | 70 000            |
| <b>Total des dépenses</b>          | <b>875 000</b>    | <b>Total des recettes</b>      | <b>875 000</b>    |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un

montant de 30 000 € au profit de la Ruche industrielle, en soutien au déploiement d'une offre à destination des PME et afin de participer aux frais de personnel de l'association dédiés à cette offre et lui permettant de partager plus largement ses savoirs et ses installations auprès des PME du territoire.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté n° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, et, plus précisément, sur sa partie 5.2.3 relative aux aides en faveur des pôles d'innovation.

L'aide versée à l'association la Ruche industrielle revêtant le caractère d'une aide économique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes autorise, par convention, la Métropole à verser cette aide conformément au code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association la Ruche industrielle dans le cadre de son programme d'actions 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association la Ruche industrielle définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

c) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P01O5572.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

|                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20220314-278456-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 16 mars 2022<br>Date de réception préfecture : 16 mars 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|